

République Française

Département de la Meurthe-et-
Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 22 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
18 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : **Anthony GIRAUD, Séverine HUSSON.**

Représentés : **Stéphanie HINDELANG à Dominique ROUSSEAU, Valérie JACOB à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Participation financière pour le séjour scolaire prévu en juin 2024
N° de délibération : 25_2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	2	16	0	0	0

Le maire informe l'assemblée que l'école du village organise un séjour à destination des élèves de CP-CE1-CE2 et CM2 du 3 juin au 5 juin 2024 et sollicite une aide financière de la commune.

La directrice, Sandy DUBOIS, nous informe que ce séjour portera sur le sujet de la ressource en eau et que cette thématique est importante pour les apprentissages scolaires qui en découlent autant que pour la formation du citoyen de demain.

L'école a cherché des structures proposant le meilleur rapport qualité/prix pour les accueillir et respecter leurs attentes. Ils ont ainsi retenu un hébergement dans les Vosges (88), agréé pour leurs besoins et géré par l'ODCVL, ainsi que la compagnie "prêt à partir" pour les véhiculer.

Mme DUBOIS nous informe que l'école a déjà sollicité des aides publiques auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et que ce projet a été retenu. A cette subvention, s'ajoute une participation de l'association de l'école. Afin de réduire la participation des familles à 75€ par enfant, la directrice sollicite une aide exceptionnelle de 3 525 €.



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2024.04.23 15:00:26 +0200
Ref:6399191-9572980-1-D
Signature numérique
Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Marcel TEDESCO,
Maire